

PROCÈS-VERBAL

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE SOREL-TRACY

DATE

Mercredi 5 février 2025

Province de Québec
Comté de Richelieu
Centre de services scolaire de Sorel-Tracy
Conseil d'administration

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire de Sorel-Tracy tenue le mercredi 5 février 2025, à compter de 19 heures, au Centre administratif du Centre de services scolaire de Sorel-Tracy situé au 41, avenue de l'Hôtel-Dieu, Sorel-Tracy, à laquelle sont présents les administrateurs suivants :

M^{me} Jessica Beauchemin, membre parent
M^{me} Marie-Ève Gauthier-Grenon, membre parent
M^{me} Marilyn Meynieu, membre parent
M^{me} Geneviève Péloquin, membre parent et présidente
M^{me} Marie-Claude Beaudoin, membre de la communauté;
M. Mathieu Brochu, membre de la communauté
M. Pierre-Olivier B. Côté, membre de la communauté
M. Michel De Oliveira, membre de la communauté
M^{me} Myriam Roy, membre de la communauté
M^{me} Geneviève Allard, membre du personnel
M^{me} Annie Lalancette, membre du personnel
M^{me} Natalie Massicotte, membre du personnel
M^{me} Martine Rondeau, membre du personnel

ainsi que :

M. Christian Lacourse,
directeur général
M. Jonathan Charbonneau,
directeur général adjoint
M^{me} Chantal St-Louis,
personnel d'encadrement sans droit de vote

et M. Ralph J. Beaulieu,
directeur du Service des ressources matérielles
M^{me} Laurence Cournoyer,
directrice des Services du secrétariat général et des communications
M. Florent Thaon,
directeur adjoint du Service des technologies de l'information
M^{me} Audrey Vadeboncoeur,
directrice des Services des ressources financières et de l'approvisionnement
M. Marc Vigneault,
directeur du Service des ressources humaines

alors que :

M^{me} Patricia Gagné, membre parent
et M^{me} Myriam Wagner, membre du personnel, sont absentes.

Constatation du quorum et ouverture de la séance

À 19h02, la présidente constate le quorum et procède à l'ouverture de la séance ordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire de Sorel-Tracy.

Elle souhaite la bienvenue aux membres du conseil d'administration.

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M^{me} Marilyn Meynieu que l'ordre du jour suivant soit adopté tel que présenté :

CA.25-02-4313

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire de Sorel-Tracy du 3 décembre 2024 ;
4. Suites au procès-verbal;
5. Rapport du Comité de parents;
6. Rapport de la représentante du conseil d'administration du Cégep de Sorel-Tracy;
7. Informations de la présidente du conseil d'administration;
8. Informations et recommandations des comités et instances du conseil d'administration et du directeur général :
 - a) Comité de gouvernance et d'éthique;
 - b) Comité de vérification;
 - c) Comité des ressources humaines;
 - d) Comité consultatif de transport;
9. CEPRE – Compte rendu des rencontres;
10. Parole aux élèves;
11. Période de questions du public;
12. Projet de réorganisation des écoles primaires du secteur Tracy : adoption;
13. Modification de la politique relative à l'admission et à l'inscription des élèves;
14. Cadre organisationnel 2025-2026;
15. Admissions et inscriptions des élèves 2025-2026;
16. Calendrier scolaire 2025-2026, secteur jeune : adoption;
17. Calendriers scolaires 2025-2026 – Formation générale des adultes et formation professionnelle : adoption;
18. Politique générale de sécurité de l'information : adoption;
19. Achat d'un terrain vacant portant le numéro de cadastre 4 482 533, situé au 275, rue Limoges à Sorel-Tracy;
20. Nomination du directeur général par intérim du Centre de services scolaire de Sorel-Tracy;
21. Rapports de la direction générale;
 - a) Décision(s) prise(s) par le dirigeant de l'organisme;
 - b) Décision(s) prise(s) par la direction générale;
22. Varia;
23. Levée de la séance.

Adopté unanimement

| | |
|--|--|
| <p>Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire de Sorel-Tracy du 3 décembre 2024 CA.2025-02-4314</p> | <p>Considérant que ce procès-verbal a été envoyé aux membres du conseil d'administration dans les délais prescrits par la <i>Loi sur l'instruction publique</i>;</p> <p>Il est proposé par M^{me} Marie-Claude Beaudoin que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire de Sorel-Tracy du 3 décembre 2024 soit adopté tel que rédigé.</p> <p style="text-align: right;">Adopté unanimement</p> |
| <p>Suites aux procès-verbaux</p> | <p>Période de question quant aux suites données au procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire de Sorel-Tracy du 3 décembre 2024.</p> |
| <p>Rapport du Comité de parents</p> | <p>M^{me} Jessica Beauchemin, représentante du Comité de parents, informe les membres du conseil d'administration que la dernière rencontre du Comité de parents a eu lieu le 15 janvier 2025.</p> <p>Considérant qu'elle était absente lors de cette rencontre, elle fera un compte-rendu à la prochaine rencontre.</p> |
| <p>Rapport de la représentante du conseil d'administration du Cégep de Sorel-Tracy</p> | <p>M^{me} Marie-Claude Beaudoin, représentante du conseil d'administration du Cégep de Sorel-Tracy, informe les membres du conseil d'administration que la dernière rencontre du conseil d'administration du Cégep a eu lieu le 23 janvier 2025. Elle fait part des principaux sujets qui ont été abordés dans le cadre de cette rencontre.</p> <ul style="list-style-type: none">- Processus d'agrément du programme de techniques juridiques;- Consultations de la planification stratégique;- Nouvelle technique d'administration et de gestion;- Bilan de l'an 2 du plan de réussite;- Développement d'un outil structuré de gestion de crise;- Résolution de l'ensemble des directeurs généraux des CÉGEP du Québec pour minimiser la centralisation et l'impact du gel d'embauche;- Réaménagement des salles de bain pour personnes à mobilité réduite;- Trajet d'autobus en ligne direct avec Sainte-Julie;- Campagne de promotion du CEGEP de Sorel-Tracy. |
| <p>Informations de la présidente du conseil d'administration</p> | <p>La présidente du conseil d'administration du Centre de services scolaire de Sorel-Tracy donne de l'information sur divers sujets reliés à ses fonctions.</p> <p>Nous avons reçu officiellement la lettre de départ à la retraite de M. Christian Lacourse, directeur général, tel que déjà annoncé en huis clos.</p> |

Informations et
recommandations
des comités et
instances du
conseil
d'administration
et du directeur
général

a) *Comité de gouvernance et d'éthique;*

Ce comité n'a pas tenu de rencontre depuis la dernière séance du conseil d'administration.

b) *Comité de vérification;*

Ce comité n'a pas tenu de rencontre depuis la dernière séance du conseil d'administration.

c) *Comité des ressources humaines;*

CA.25-02-4315

La présidence du Comité donne de l'information sur la rencontre tenue depuis la dernière séance du conseil d'administration. Elle transmet et explique les recommandations émises par le Comité.

Considérant les recommandations émises par le Comité :

Il est proposé par M^{me} Marie-Claude Beaudoin que le conseil d'administration adopte les recommandations émises par le Comité des ressources humaines concernant le profil de compétences de la nouvelle direction générale.

Adopté unanimement

e) *Comité consultatif de transport;*

Ce comité n'a pas tenu de rencontre depuis la dernière séance du conseil d'administration.

CEPRE – compte
rendu des
rencontres

Ce comité n'a pas tenu de rencontre depuis la dernière séance du conseil d'administration.

Aucune question ni commentaire.

Parole aux élèves

Période réservée aux interventions des élèves du Centre de services scolaire de Sorel-Tracy.

Aucune intervention.

Période de
questions du public

Période de questions réservée aux interventions du public.

Aucune intervention.

Projet de
réorganisation des
écoles primaires du
secteur Tracy :
adoption

CA.25-02-4316

Considérant le projet de réorganisation des écoles primaires du secteur Tracy du Centre de services scolaire de Sorel-Tracy proposé le 29 octobre 2024;

Considérant l'article 212 de la *Loi sur l'instruction publique*;

Considérant que la réorganisation des services éducatifs dispensés dans les écoles primaires du secteur Tracy représente la modification de l'ordre d'enseignement dispensé par l'école Enfant-Jésus, ainsi qu'une modification aux aires de desserte des écoles Saint-Jean-Bosco et Laplume;

Considérant la Politique 138 du Centre de services scolaire de Sorel-Tracy - *Politique de maintien ou de fermeture des écoles et de modification des services éducatifs dispensés par les écoles*;

Considérant la résolution CA. 24-10-4290 du conseil d'administration du Centre de services scolaire de Sorel-Tracy;

Considérant que toutes les personnes et les instances concernées, ainsi que le public ont pu profiter d'une période de consultation pour exprimer leurs avis quant à la réorganisation des services éducatifs dispensés dans les écoles primaires du secteur Tracy;

Considérant la séance d'information publique tenue le 4 décembre 2024;

Considérant la séance de consultation publique tenue le 13 janvier 2025;

Considérant le respect du processus de consultations publiques et des publications obligatoires;

Considérant le résumé des consultations publiques effectuées, versé au dossier de la présente séance sous le titre « *Avis et mémoires sur le projet de réorganisation des écoles primaires du secteur Tracy* »;

Considérant la hausse de la population scolaire importante à prévoir dans le secteur Tracy, notamment par l'arrivée progressive de plus de 1400 nouvelles portes dans ce secteur;

Considérant que les écoles St-Jean-Bosco et Laplume sont présentement à pleine capacité;

Considérant le refus des demandes d'agrandissement de l'école Laplume par le ministère de l'Éducation du Québec;

Considérant que les membres du conseil d'administration estiment que le projet de réorganisation des écoles primaires du secteur Tracy du Centre de services scolaire de Sorel-Tracy permettra:

- De réduire la population des écoles St-Jean-Bosco et Laplume pour améliorer l'espace de vie;
- De favoriser la fréquentation d'écoles proches du domicile des élèves;
- D'anticiper les hausses de la population scolaire et de leurs impacts;
- D'assurer une saine gestion des fonds publics en optimisant les infrastructures existantes et permanentes appartenant au Centre de services scolaire de Sorel-Tracy;

- De permettre aux élèves fréquentant l'école Laplume de terminer leur parcours scolaire primaire à cette même école (période de transition);

Considérant qu'en date du 14 janvier 2025, un incendie a été déclaré à l'école secondaire Bernard-Gariépy, de sorte que des élèves de cette école ont dû être relocalisés rapidement à l'école secondaire Fernand-Lefebvre ainsi qu'au centre Enfant-Jésus, et ce, pour une période indéterminée;

Considérant que le centre Enfant-Jésus est un établissement sain et sécuritaire, mais qu'il est primordial d'y effectuer des travaux d'améliorations pour assurer un milieu stimulant et accueillant pour la nouvelle jeune clientèle;

Considérant que cette fenêtre d'opportunité afin d'améliorer le centre Enfant-Jésus n'est plus possible puisqu'elle est maintenant occupée par des élèves de l'école secondaire Bernard-Gariépy;

Considérant les avis favorables au projet de certains parents ainsi que du conseil d'établissement de l'école St-Jean-Bosco, mais pour une entrée en vigueur à compter de la rentrée scolaire 2026-2027, le tout afin de permettre « *que tous les éléments soient en place de façon solide* »;

Considérant l'avis défavorable au projet du conseil d'établissement de l'école Laplume;

Considérant l'avis favorable au projet du Syndicat de l'enseignement du Bas-Richelieu;

Considérant l'avis favorable au projet du Syndicat des professionnelles et des professionnels pour les régions de Richelieu et Yamaska, mais que 58 % de ses membres doutent que les délais prévus (rentrée scolaire 2025-2026) soient réalistes;

Il est proposé par M. Michel De Oliveira :

- ⇒ Qu'à compter de l'année scolaire 2026-2027, l'école Enfant-Jésus accueille une clientèle du secteur jeune, de niveau primaire, selon la période de transition suivante:
 - Année scolaire 2026-2027, de la maternelle à la 4e année;
 - Année scolaire 2027-2028, de la maternelle à la 5e année;
 - Année scolaire 2028-2029, de la maternelle à la 6e année;
- ⇒ Que les aires de dessertes de ce secteur soient modifiées conformément aux plans déposés au projet de réorganisation des écoles primaires du secteur Tracy (déposés au dossier de la présente séance);
- ⇒ Qu'à cette fin, la direction générale soit mandatée pour mettre en place cette organisation scolaire.

Adopté unanimement

Modification de la politique relative à l'admission et à l'inscription des élèves

CA.2025-02-4317

La directrice du Service planification, innovation et organisation scolaire donne de l'information concernant la *Politique relative à l'admission et à l'inscription des élèves*.

Elle donne des explications sur les principaux changements proposés.

Considérant la présentation faite de la *Politique relative à l'admission et à l'inscription des élèves*;

Il est proposé par M. Pierre-Olivier B. Côté :

- d'adopter la nouvelle politique telle que déposée au dossier de séance;
- de la mettre en vigueur dès qu'elle sera adoptée par le conseil d'administration;
- de modifier le numéro de la politique #PO-9-30 pour la politique #PO-3-30.

Adopté unanimement

Cadre organisationnel 2025-2026 : Plan triennal de répartition et de destination des immeubles

CA.25-02-4318

La directrice du Service planification, innovation et organisation scolaire présente le cadre organisationnel 2025-2026.

Attendu l'obligation qui est faite en vertu de l'article 211 de la *Loi sur l'instruction publique* d'adopter annuellement un plan de répartition et de destination des immeubles pour les trois prochaines années;

Considérant l'avis favorable du Comité de parents;

Considérant l'avis favorable du Syndicat de l'enseignement du Bas-Richelieu;

Considérant l'avis favorable du Comité consultatif des services aux élèves handicapés et en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage;

Considérant l'avis favorable des municipalités, des villes et de la MRC Pierre-De Saurel;

Il est proposé par M^{me} Geneviève Allard d'adopter le plan triennal présenté aux pages 4 à 8 du document « *Cadre organisationnel 2025-2026* » et de le transmettre à la MRC Pierre-De Saurel et aux municipalités et villes du territoire.

Adopté unanimement

| | |
|--|---|
| Cadre organisationnel 2025-2026 : Répartition des services éducatifs dispensés dans les établissements | La directrice du Service planification, innovation et organisation scolaire présente le cadre organisationnel 2025-2026. Attendu l'obligation qui est faite en vertu de l'article 236 de la <i>Loi sur l'instruction publique</i> ; Considérant l'avis favorable du Comité de parents; Considérant l'avis favorable du Syndicat de l'enseignement du Bas-Richelieu; Considérant l'avis favorable du Comité consultatif des services aux élèves handicapés et en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage; |
| CA.25-02-4319 | |
| | Il est proposé par M. Michel De Oliveira d'adopter la répartition des services éducatifs comme prévu aux pages 9 à 12 du document « <i>Cadre organisationnel 2025-2026</i> ». |
| | Adopté unanimement |

| | |
|---|---|
| Cadre organisationnel 2025-2026 : Zones spécifiques et complémentaires des établissements | La directrice du Service planification, innovation et organisation scolaire présente le cadre organisationnel 2025-2026. Considérant l'avis favorable du Comité de parents; Considérant l'avis favorable du Syndicat de l'enseignement du Bas-Richelieu; |
| CA.25-02-4320 | Considérant l'avis favorable du Comité consultatif des services aux élèves handicapés et en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage; |
| | Il est proposé par M ^{me} Marilyn Meynieu d'approuver les zones spécifiques et complémentaires des écoles primaires, secondaires et des centres pour l'organisation scolaire 2025-2026, telles qu'elles apparaissent aux pages 13 à 18 du document « <i>Cadre organisationnel 2025-2026</i> ». |
| | Adopté unanimement |

| | |
|---|--|
| Admissions et inscriptions des élèves 2025-2026 | La directrice du Service planification, innovation et organisation scolaire donne de l'information concernant les admissions et les inscriptions des élèves pour l'année scolaire 2025-2026. Elle présente également le cahier de choix de cours disponible sur le site web du Centre de services scolaire. |
|---|--|

Calendrier scolaire 2025-2026, secteur jeune : adoption

Attendu l'obligation qui est faite en vertu de l'article 238 de la *Loi sur l'instruction publique* quant au dépôt du calendrier scolaire;

CA.25-02-4321

Considérant l'avis favorable du Syndicat de l'enseignement du Bas-Richelieu sur le projet de calendrier scolaire;

Considérant l'avis favorable du Comité de parents sur le projet de calendrier scolaire;

Considérant l'avis favorable du Comité consultatif des services aux élèves handicapés et en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA) sur le projet de calendrier scolaire;

Il est proposé par M^{me} Jessica Beauchemin d'adopter le projet de calendrier scolaire 2025-2026 secteur jeune, préalablement déposé par la directrice du Service des ressources éducatives.

Adopté unanimement

Calendriers scolaires 2025-2026 – Formation générale des adultes : adoption

Considérant les dispositions de l'article 252 de la *Loi sur l'instruction publique*, qui prévoit que le Centre de services scolaire établit le calendrier scolaire des centres de formation professionnelle et d'éducation des adultes en tenant compte de ce qui est prévu au régime pédagogique;

CA.25-02-4322

Considérant que l'article 23 du *Régime pédagogique de la formation générale des adultes* établit les jours de congé pour ce secteur d'enseignement;

Considérant la consultation faite et l'avis déposé par le Syndicat de l'enseignement du Bas-Richelieu sur le projet de calendrier scolaire de la formation générale des adultes;

Il est proposé par M^{me} Geneviève Allard d'adopter le calendrier scolaire 2025-2026 de la formation générale des adultes, tel que présenté par le directeur général et responsable des services de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle et versé au dossier de la présente séance.

Adopté unanimement

Calendriers
scolaires 2025-
2026 – Formation
professionnelle :
adoption

CA.25-02-4323

Considérant les dispositions de l'article 252 de la *Loi sur l'instruction publique*, qui prévoit que le Centre de services scolaire établit le calendrier scolaire des centres de formation professionnelle et d'éducation des adultes en tenant compte de ce qui est prévu au régime pédagogique;

Considérant que l'article 15 du *Régime pédagogique de la formation professionnelle* établit les jours de congé pour ce secteur d'enseignement;

Considérant la consultation faite et l'avis déposé par le Syndicat de l'enseignement du Bas-Richelieu sur le projet de calendrier scolaire de la formation professionnelle;

Il est proposé par M^{me} Marie-Ève Gauthier Grenon d'adopter le calendrier scolaire 2025-2026 de la formation professionnelle, tel que présenté par le directeur général et responsable des services de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle et versé au dossier de la présente séance.

Adopté unanimement

Politique générale
de sécurité de
l'information :
adoption

CA.25-02-4324

Le directeur adjoint du Service des technologies de l'information communique de l'information concernant la politique relative à la sécurité de l'information et le cadre général de la sécurité de l'information.

Considérant la présentation faite de la politique PO-8-001 - *Politique générale de sécurité de l'information* et du *Cadre général de la sécurité de l'information* par le directeur adjoint du Service des technologies de l'information;

Il est proposé par M^{me} Marie-Ève Gauthier Grenon:

- d'adopter la politique telle que déposée au dossier de séance;
- de la mettre en vigueur dès qu'elle sera adoptée par le conseil d'administration.

Adopté unanimement

Achat d'un terrain
vacant portant le
numéro de
cadastre 4 482 533,
situé au
275, rue Limoges à
Sorel-Tracy

CA.25-02-4325

Considérant que le Centre de services scolaire de Sorel-Tracy a besoin d'espaces de stationnement pour le personnel de l'école Maria-Goretti;

Considérant que le personnel de l'école Maria-Goretti utilise, depuis plusieurs années, le stationnement situé au 275, rue Limoges à Sorel-Tracy pour se garer;

Considérant que ce stationnement a été mis en vente;

Considérant que l'infrastructure en place au 275, rue Limoges à Sorel-Tracy soit déjà un stationnement;

Considérant que le terrain a une superficie de 6 656,3 pieds carrés;

Considérant que le prix fixé à 75 000,00 \$ semble raisonnable en comparaison avec sa valeur établie à 55 700,00 \$ au rôle d'évaluation de la Ville de Sorel-Tracy ayant une date de référence au marché du 1^{er} juillet 2021;

Considérant que l'acquisition de ce terrain nous permettra de respecter la réglementation municipale de la Ville de Sorel-Tracy;

Considérant que nous devons stationner davantage de véhicules suite à l'éventuelle construction d'une école qui remplacera l'école Saint-Viateur;

Considérant que le réaménagement éventuel du débarcadère d'autobus en fonction de la nouvelle école retirera quelques cases de stationnement;

Considérant la proximité avec l'école Maria-Goretti, soit directement de l'autre côté de la rue Limoges;

Il est proposé par M. Pierre-Olivier B. Côté :

- d'acquérir le terrain portant le numéro de cadastre 4 482 533, situé au 275 rue Limoges à Sorel-Tracy pour la somme de 75 000,00 \$;
- d'autoriser la direction générale à signer tous les documents afférents à cette acquisition;

Adopté unanimement

Nomination du
directeur général
par intérim du
Centre de services
scolaire de Sorel-
Tracy

CA.25-02-4326

Le directeur général donne des explications sur le nouveau processus de sélection des directions générales des centres de services scolaires du Québec ainsi que de la composition des comités de sélection.

Considérant l'annonce du départ à la retraite de M. Christian Lacourse, directeur général du Centre de services scolaire de Sorel-Tracy, à compter du 25 avril 2025;

Considérant l'article 203 de la *Loi sur l'instruction publique*, à l'effet que le directeur général adjoint d'un centre de services scolaire exerce les fonctions et pouvoirs du directeur général en cas d'absence de ce dernier;

Il est proposé par M^{me} Geneviève Allard de nommer M. Jonathan Charbonneau, directeur général adjoint du Centre de services scolaire de Sorel-Tracy, à titre de directeur général par intérim du Centre de services scolaire de Sorel-Tracy à compter du 26 avril 2025, et ce, jusqu'à la nomination de la nouvelle direction générale.

Adopté unanimement

Rapports de la
direction générale

Le directeur général informe les membres du conseil d'administration des pouvoirs de dirigeant de l'organisme et des pouvoirs de direction générale qu'il a exercés conformément aux dispositions de la *Loi sur les contrats des organismes publics* pour la période comprise entre le 3 décembre 2024 et le 5 février 2025.

Aucune question ni commentaire.

Varia

Période réservée au traitement de sujets d'information supplémentaires.

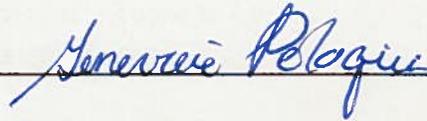
Levée de la
séance

À 19h49, il est proposé par M^{me} Marie-Ève Gauthier Grenon que la présente assemblée soit levée.

CA.2025-02-4327

Adopté unanimement

La présidente,



La secrétaire,

